Observations formulées par le comité CEDAW à l'issue de l'audition du 18 janvier 2008

Résumé - Traduction informelle réalisés par le SDFE

Le comité CEDAW regrette le manque d'information sur la mise en pratique des recommandations de 2003. Il déplore également que la France n'ait pas encore levé ses réserves sur les articles 14 paragraphe 2 (c) et (h) et 16 paragraphe 1 (g).

Il demande à la France de diffuser ces conclusions à toutes les instances nationales concernées, de faire connaître plus largement la convention CEDAW et de mieux la prendre en compte notamment en l'intégrant à la formation des professions légales.

Le comité CEDAW:

- demande que, dans le prochain rapport, la France inclue plus d'informations sur l'application de la convention dans **les DOM-TOM**.
- recommande de mener une campagne pour inciter les femmes à recourir à la HALDE en cas de discriminations sexuelles et de doter la haute autorité de plus de moyens humains et financiers.
- encourage les **medias** à promouvoir un nouveau regard sur l'égalité hommes-femmes et notamment le **partage des rôles et des tâches**.
- souhaite avoir plus d'informations dans le prochain rapport par rapport aux **résultats** de l'étude sur les stéréotypes dans les manuels scolaires.
- charge la France de mener une étude approfondie sur l'impact des stéréotypes de genre, notamment par rapport à la mise en œuvre des mesures de la convention, surtout en ce qui concerne les femmes migrantes ou issues de l'immigration.
- se sent concerné par l'interdiction de porter des signes religieux ostensibles à l'école.
 Celle-ci ne doit pas mener à un déni du droit à l'éducation des filles issues de l'immigration et ne doit pas être néfaste à leur intégration à la société.
 Le comité souhaite avoir des informations dans le prochain rapport sur la réussite scolaire (et plus largement l'éducation) des filles issues de l'immigration.
- fait part de ses inquiétudes face aux nouvelles lois et mesures politiques qui rendent plus difficile l'obtention d'un titre de séjour, particulièrement la possibilité de recourir à des tests ADN pour le regroupement familial, le test de niveau de français et la connaissance des valeurs de la république.
- exhorte la France à prendre des mesures effectives pour éliminer toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes issues de l'immigration. Dans le prochain rapport, le comité demande à la France d'évaluer les politiques et les lois affectant les femmes issues de l'immigration et de faire part de ces résultats. Le comité souhaite avoir des informations sur le nombre de femmes immigrantes ayant reçu un permis de séjour, y compris dans le cadre du regroupement familial.

• demande un renforcement des mesures pour accélérer la **participation égale des femmes et des hommes à la vie politique et publique** ainsi que dans toutes les instances de prise de décision. Cette participation doit également refléter la diversité de la population et inclure les femmes issues de l'immigration.

Le prochain rapport devra intégrer des statistiques et des données sur la représentation des femmes, incluant les femmes issues de l'immigration, dans la vie politique et publique (et le monde universitaire).

 appelle la France à intensifier ses efforts pour parvenir à l'égalité sur le marché du travail et à prendre des mesures contre les écarts de rémunération entre hommes et femmes.

Le comité CEDAW demande l'application du plan prévoyant des sanctions financières d'ici 2010 pour les entreprises n'ayant pas mis en place de mesures pour remédier à l'inégalité salariale. Il demande également à la France de faire des efforts pour proposer plus d'emplois à temps plein et permettre de mieux articuler les temps de vie pour un partage plus équitable des tâches ménagères et familiales.

- souhaite l'amélioration des **modes de garde d'enfants** ainsi que des mesures pour encourager les hommes à bénéficier du **congé parental**.
- appelle à l'augmentation du minimum vieillesse et à l'amélioration des systèmes de retraite pour les artisans et agriculteurs.
- recommande à la France de prendre des mesures pour faciliter l'accès des femmes handicapées au marché du travail. Sur ce point, le comité attend des données statistiques dans le prochain rapport.
- recommande la mise en place de mesures complémentaires contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et l'amélioration de la coopération entre la police, la justice et les ONG en termes de prévention.

Le comité souhaite disposer, dans le prochain rapport, de statistiques par âge, types de violence et relations avec l'auteur des violences.

- appelle la France à mettre en place des mesures pour supprimer toutes formes de traite et la prostitution des femmes et filles. Le comité souhaite bénéficier d'analyses et de statistiques (âge, origine sociale) afin d'identifier les racines du phénomène. Il recommande la révision de l'obligation pour les femmes victimes de la traite de porter plainte pour pouvoir avoir un permis de séjour. Il demande une étude sur l'impact de la loi sur la sécurité intérieure et notamment sur la mesure de racolage passif et souhaite une définition juridique plus précise du harcèlement sexuel.
- recommande des mesures en matière d'éducation sexuelle: prévention des grossesses chez les adolescentes associant à la fois les garçons et les filles, attention spéciale portée aux femmes migrantes ou issues de l'immigration. Dans le prochain rapport, le comité souhaite avoir des informations sur la mortalité maternelle et lors d'avortement.

- recommande la modification de la loi N°2003-516 du 18 juin 2003 sur la **transmission du nom de famille** lorsque les deux parents ne parviennent pas à un accord.
- recommande la mise en œuvre de mesures pour améliorer la situation des **femmes rurales**. Le comité souhaite avoir accès à des statistiques sexuées.
- encourage le développement de programmes et de politiques pour démarginaliser les femmes âgées. Le comité souhaite voir figurer dans le prochain rapport les résultats de ses mesures spécifiques.
- souhaite que le prochain rapport contienne **plus de données statistiques par sexe et âge** et d'analyses dans tous les domaines d'application de la convention afin de dresser un tableau de l'application de la convention.

Le comité recommande l'évaluation de l'impact de la législation, des politiques et programmes pour s'assurer que les mesures prises mènent bien aux buts recherchés. Par ailleurs, le comité souhaite être informé dans le prochain rapport des résultats de la mise en pratique de la convention.

- demande à la France des informations sur sa façon d'implémenter à la fois les mesures contenues dans la convention CEDAW et dans la **plate forme d'action de Pékin.**
- souhaite l'intégration dans les objectifs du millénaire pour le développement d'une perspective de genre, suivant les dispositions de la convention dans tous les domaines, dans tous les efforts développés pour atteindre les objectifs fixés. Le comité attend des éléments sur ce point dans le prochain rapport.
- encourage la France à ratifier trois traités :
 - O Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
 - Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
 - o Convention pour les droits des personnes handicapées

Le comité demande à la France de diffuser ces conclusions et de répondre aux points d'inquiétude dans le prochain rapport (article 18).

Le 7^{ème} rapport périodique doit être préparé pour Janvier 2009. Le 8^{ème} rapport devra quand à lui être prêt en Janvier 2013. Le comité demande que les deux rapports soient soumis au Comité CEDAW en Janvier 2013.